

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 21 mai 2021

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 12/05/2021

Présents : 18

Dont Présents non votants : 0

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-et-un mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 0

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Christian BIES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Josian CABROL, Catherine COMBES, Mariette COMBES, Béatrice FALCOU, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Martine GIL, Pierre MATHIEU, Pierre POLARD, Marie-Pierre PONS, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Didier VORDY

Votants: 18

Pour: 18

Contre: 0

Représentés:

Abstentions: 0

Présents non votants :

Excusés: Thierry CAZALS, Elisabeth DAUZAT, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Audrey IMBERT, Jean-Louis LAFAURIE, Marie LORENTE, Kléber MESQUIDA, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Catherine REBOUL, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Philippe VIDAL

Absents:

Objet: Modification du tableau des effectifs

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 articles 20 21 22 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu le précédent tableau des effectifs adopté par le comité syndical le 11 septembre 2020,

Afin de préparer les avancements de grade 2021 et d'uniformiser les grades au sein des techniciens de l'habitat, je vous propose d'actualiser le tableau des effectifs comme suit :

Postes de catégorie B :

- Création de deux postes de technicien territorial.

Postes de catégorie C :

- Création de deux postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe ;

Le Président propose à l'assemblée d'adopter le tableau des effectifs, ci-annexé, et de décider que le coût sera financé sur le budget du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité adopte le tableau des effectifs, ci-annexé, et décide que le coût sera financé sur le budget du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Le Président,
Jean ARCAS



A l'issue de cette décision, les effectifs du personnel sont fixés comme suit :

TABLEAU DES EFFECTIFS

FILIERE	GRADE	EMPLOIS OUVERTS	TIT	NON TIT	POURVUS	NON POURVUS
PERSONNEL A TEMPS COMPLET						
Administrative	ATTACHE PRINCIPAL	2	0	1	1	1
	ATTACHE	9	5	4	9	0
	REDACTEUR PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE	1	1	0	1	0
	REDACTEUR	3	0	3	3	0
	ADJOINT ADMIN PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE	2	2	0	2	0
	ADJOINT ADMIN PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE	9	6	0	6	3
	ADJOINT ADMIN 1 ^{ère} CLASSE					
	ADJOINT ADMIN 2 ^{ème} CLASSE	2	0	0	0	2
Technique	INGENIEUR PRINCIPAL	1	1		1	0
	TECHNICIEN	4	0	2	2	2
	TECHNICIEN PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE	1	0	1	1	0
Culturelle	ATTACHE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	1	1	0	1	0
PERSONNEL A TEMPS NON COMPLET						
Administrative	ADJOINT ADMIN 2 ^{ème} CLASSE 130 h/mois	1	0	1	1	0
Technique	ADJOINT TECHNIQUE 2 ^{ème} CLASSE 65 h/mois	1	0	1	1	0
TOTAL		37	16	13	29	8

